



A Tous PNC

Toutes CIES

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

vendredi 08 octobre 2010

REFORME DES RETRAITES TOUS EN GRÈVE LE 12 OCTOBRE !

Cest à un bien mauvais scénario auquel nous assistons. Ou plus exactement dont nous sommes tous les acteurs.

Les confédérations syndicales se sont laissées balader depuis plus d'un an ; or, chacune d'entre elles avait un morceau de solution. Mais, la concurrence entre organisations syndicales est tellement vive qu'elles ont été incapables d'élaborer une synthèse ambitieuse qu'elles auraient sans doute pu expliquer aux salariés et imposer au gouvernement.

Si bien que l'on se retrouve aujourd'hui avec le plus faible dénominateur commun : « non au relèvement de l'âge de la retraite... ». Pendant ce temps-là, à la chambre des Députés la majorité parlementaire entérine sans moufter un texte et ses amendements directement concoctés à l'Élysée ; et qu'en ce moment le Sénat se retrouve en quelque sorte chargé d'enfumer l'opinion publique avec des modifications à la marge.

LÉGITIME

L'insuffisance du montant des cotisations pour payer les pensions est due à plusieurs causes simul-

tanées : le déséquilibre démographique cotisants/retraités, le haut taux de chômage, le fait que depuis 20 ans les profits générés par l'augmentation de productivité se sont essentiellement traduits par l'amélioration du sort des actionnaires aux dépens des salariés.

La crise économique (ou plus exactement bancaire) récente a accéléré les phénomènes précédents et les déficits publics rendent les solutions compliquées et de toute façon douloureuses.

Il était donc parfaitement légitime de s'attaquer au problème des retraites qu'on aurait dû, comme certains autres pays européens, aborder et négocier depuis (et pendant) des années, afin d'y trouver les solutions les plus acceptables socialement et pérennes économiquement.

INJUSTE

Dans son projet, le gouvernement ne considère essentiellement que les mesures d'âge auquel on peut percevoir une pension (62 ans au lieu de 60 ans) et l'âge à partir duquel il n'y a pas de décote en cas de carrière incomplète (67 au lieu de 65 ans).

Or le problème majeur est bien celui-ci : alors que la durée d'activité au travail est constamment augmentée depuis plusieurs années (réformes de 1993 et de 2003) et la France étant la championne du chômage des séniors, comment ne pas supposer, ou même constater, que pour beaucoup il ne s'agira pas de deux années supplémentaires d'activité, mais de chômage ?



Par ailleurs, le report des âges est-il concevable pour tous (ceux qui ont commencé tôt, ceux qui ont des métiers pénibles, ceux qui exercent des métiers à risques) ?

En outre, le problème des retraites est inséparable de bien d'autres problèmes, chacun fort complexes, par exemple celui de l'immigration : s'il faut davantage de cotisants, est-ce que la France est suffisamment attractive et se donne-t-elle les moyens d'accueillir et d'intégrer les populations étrangères ? Enfin, s'il s'agit de trouver des ressources nouvelles, cela suppose un examen sans tabou de la fiscalité tout en ne se faisant pas d'illusion sur le gisement unique et miraculeux que cela constituerait. De tout cela, pour le gouvernement, pas question de discuter : trop long, trop complexe, et surtout trop dangereux à l'avant-veille d'élections !

CONCERNÉS

Oui, le PNC est très directement concerné ! Il y a quelques semaines, nous vous indiquions comment s'articulaient pour les navigants les droits à pension vieillesse du régime général de la sécurité sociale. Disons que la part de la pension du régime général aujourd'hui en cause repré-

sente par rapport au total pension CRPN+pension SS de 20 à 35 % selon les durées de cotisation et le déroulement de carrière. Sachant qu'est actuellement versée par la CRPN, entre 50 et 60 ans, une majoration de pension, d'environ 6 900 euros par an pour une carrière de 25,75 années, à cause du projet actuel, le PN ne percevrait donc à 60 ans que sa pension CRPN et devrait attendre 62 ans afin de percevoir les 400 à 1000 euros du régime général !

Ce que nous décrivons ici est la conséquence certaine du projet gouvernemental actuel. Mais c'est sans compter sur le comportement des caisses de retraite complémentaires auxquelles les représentants patronaux demanderont peut-être des modifications aggravant là aussi le sort des futurs pensionnés.

COMBATTRE

Il ne suffit pas de râler. Il faut agir. Pas facile. Beaucoup de retraités pensent que ce qu'ils perçoivent durera toujours (roupillez, roupillez !). Certains des plus jeunes pen-

sent qu'ils ne percevront jamais de retraite (« no futur », ça permet de s'exonérer de tout). Quant aux actifs, les menaces qui pèsent sur leur emploi, les retenues sur salaire, tout cela modère singulièrement leurs actes par rapport à leurs paroles...

Tout cela est bien connu.

Si bien qu'un conseiller de l'Élysée pouvait récemment affirmer que « l'affaire est pliée »... Les salariés (qui sont aussi électeurs) plieront-ils vraiment ?

Bien sûr nul n'ignore la concurrence exacerbée à laquelle est soumise Air France qui n'a guère besoin d'une diminution de ses recettes. Ceci posé, rappelez-vous bien ceci: en 2008, les administrateurs représentants Air France au conseil d'administration de la CRPN ont accepté de signer un projet dont grosso modo on peut dire qu'il diminuait les pensions des PNC et améliorait les pensions des Pilotes d'Air France... Projet toujours entre les mains des pouvoirs publics et dont les syndicats PNC ont réussi, jusqu'à présent, à bloquer l'application.

Alors, vos scrupules...

MANIFESTATIONS DANS TOUTE LA FRANCE LE 12 OCTOBRE !

**Rassemblement à Paris sous
la bannière UNAC à l'angle
du boulevard Montparnasse
et de la rue d'Odessa à 15H00**



12/10 EN PNC EN GREVE